
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

LÉGISLATION DU TRAVAIL A PERFECTIONNER

Le Programme des Publicistes chrétiens de France, qui a reçu une spéciale approbation du Saint-Siège, contient les réclamations et suggestions qui suivent touchant la législation du travail. Ces points sont à retenir et à méditer par tous ceux qui s'occupent ou doivent s'occuper des difficultés et des solutions de la question ouvrière, qui se pose et se posera davantage chaque jour chez nous.

Voici ces réclamations du programme des publicistes chrétiens :

Nous considérons que la législation du travail doit s'inspirer principalement des idées suivantes :

1° *Le travail étant un acte humain, procédant d'une volonté libre, ne constitue pas un simple objet de louage. La dignité de l'homme et la charité étendent au delà du salaire proprement dit les obligations de conscience du patron. Cette idée, très féconde en conséquences et favorable à la paix publique, n'a pas sa place dans les textes. Elle les domine.*

2° *Il faut faire une grande France rurale, la vocation économique du pays, d'après le sol et l'histoire, étant d'abord agricole.*

3° *Il faut, non pas créer arbitrairement une organisation générale ouvrière, mais la provoquer et l'encourager, en adoptant peu à peu les initiatives heureuses des groupements professionnels.*

4° *Il faut relever le métier par l'organisation de l'apprentissage, par l'éducation de la probité, par les dignités corporatives et par toute mesure tendant à assurer dans les familles la continuité professionnelle.*

5° *Il faut que la législation et l'effort de tous les bons Français tendent à ramener l'ouvrière mariée au milieu de ses enfants, dans la maison assainie et embellie.*